

Petit compte-rendu de la réunion qui a eu lieu au CNC entre la CGT et X. Lardoux et son équipe dans le cadre des consultations que mène le CNC concernant le rapport Sussfeld et la réforme de l'agrément.

étaient présents pour la CGT Laurent Blois ,comme permanent , une monteuse, 2 comédiens , un bruiteur et Daniel Sobrino, il s'agissait d'une rencontre CGT/CNC donc nous n'étions là qu'en tant qu'adhérent à ce syndicat et nom au nom de l'association (ADM).

Après un petit tour de table de présentation des gens présents, X. Lardoux a rappelé la planning que s'est fixé le CNC pour mener à bien cette réforme :

Début des concertations juillet/août 2016 après rendu du rapport Sussfeld, fin des concertations fin octobre qui doit aboutir à une synthèse qui sera présenté aux différents interlocuteurs (syndicats de producteurs et de techniciens) et qui doit après une nouvelle concertation de déboucher sur une proposition de texte, qui doit ensuite être soumis au parlement européen en mars 2017 (théoriquement) , il vise une mise en place de la réforme mi-2017.

X. Lardoux rappelle que le rapport Sussfeld n'est qu'un support de réflexion, même s'il en est un élément important, pointant les points qui semblent ne pas faire unanimité et ceux qui recueillent plus d'approbation, notamment auprès des producteurs qui, ne nous le cachons pas ,trouvent une oreille attentive au CNC.

Laurent Blois a ensuite pris la parole pour exposer la position de la CGT sur le rapport Sussfeld. Il pointe les points positifs : dans l'ensemble il estime que le texte va dans le bon sens , mais il pointe quelques points négatifs , notamment le problème de l'attribution des points en fonction de la qualification de «collaborateur de création» ou non, mais aussi la nécessité de clarifier la notion de bonus/malus et le fait que la post-production son est un des premiers secteurs à souffrir des effets de la délocalisation dues à l'effets combiné du Tax Shelter et de l'absence de points attribués à la post-production son pour obtenir l'agrément.

Il y a ensuite un petit tour de table des différents représentants de la CGT présents, les acteurs (surtout sensibles aux problèmes de langues et de différenciation entre acteurs de rôles principaux, secondaires ...), j'ai pour ma part insisté sur le fait du recourt automatique, de la part de certaine productions, au Tax Shelter qui a particulièrement impacté la post-prod. son, et que cela menait à la situation étrange que les réalisateurs ne choisissent plus leurs collaborateurs qu'en fonction de l'avantage fiscal qu'il procure.

Pour chaque problème pointé, X. Lardoux demande d'étayer par des chiffres les faits avancés, mais aussi, lorsque des dysfonctionnements sont pointés de faire des propositions.

X Lardoux a ensuite pris la parole, insistant sur le fait que la réforme du crédit d'impôt qui est entré en vigueur au début de l'année, semble avoir eu, selon les chiffres qui leurs reviennent depuis les 6 premiers mois de l'années, une influence positive notable sur les re-localisations, il insiste ensuite sur la nécessité de mieux valoriser et soutenir l'écriture.

Il a aussi attiré l'attention sur le fait de revoir le devis type des films afin de rendre ces devis moins opaques et plus en phase avec les pratiques actuelles de production.

Une des collaboratrice de X. Lardoux rappelle que jusqu'il y a peu de temps, la commission qui attribue le crédit d'impôts (qui n'est pas la commission d'agrément), le faisait en prenant compte des points attribués, mais que depuis peu , elle ne se base que sur le volume de dépenses, il s'avère donc que la réforme de l'agrément n'aura pas d'impact sur le la manière dont est ventilé le crédit d'impôt...

La réunion a duré une heure et s'est conclue sur la proposition de se revoir pour fournir des propositions précises pour les points qui posent problème, proposition faite par X. Lardoux et immédiatement relayée par Laurent Blois.

Il a donc été convenu avec L. Blois, à l'issue de cette rencontre, de préparer une réponse et des propositions à faire au CNC, rendez-vous a été pris jeudi 20/10, 19h30 au siège du SPIAC-CGT.